



N° OJ : 3

**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023****Objet : Culture & Tourisme.- Subsidies de fonctionnement .- Montant total : 13.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;  
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202, 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 13.000,00 EUR réparti comme suit, à l'attention des associations suivantes :

- 7.500,00 EUR à l'asbl Cinémathèque Royale de Belgique;

\* Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

- 500,00 EUR à l'association de fait Atomium-Louise;

\* Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

- 5.000,00 EUR à l'asbl CHAMO events &amp; communication.

\* Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202, 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :

